

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

ALIÉNATION DE GRÉ A GRÉ DE CIBLES ÉLECTRONIQUES

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Considérant que la commune est propriétaire de cibles électroniques à 10 mètres acquises en 2016 et amorties depuis 2022 ;

Considérant que ces cibles ne répondent plus aux critères de performances techniques pour les compétitions, en vertu des normes fédérales ;

Considérant que l'amicale laïque du centre de Wattrelos, section tir, a émis le vœu de les acquérir dans le cadre d'un projet de financement de nouvelles cibles en partenariat avec la ligue de tir ;

D É C I D O N S

ARTICLE 1 : De céder à l'amicale laïque du centre de Wattrelos, section tir, représentée par Monsieur Sébastien PROUVEUR, président, 15 cibles électroniques 10 mètres dont la commune est propriétaire (reprise à l'inventaire sous le numéro MAN1200000424) pour un montant de 150 euros.

ARTICLE 2 : D'imputer la recette correspondante sur le budget communal.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourc citoyens » accessible par le site internet www.telerecourc.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-627 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 26 SEP. 2026
Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le 22 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Dominique BAERT